



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 22 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur l'exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, tenue le jeudi 18 juin 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**



Annexe I

Déclaration de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Un pour cent de l'humanité vit aujourd'hui en exil forcé. Ces 10 dernières années, le nombre de personnes touchées par les déplacements forcés a doublé, pour atteindre près de 80 millions. Comme de nombreux membres du Conseil de sécurité le savent peut-être, c'est qu'indique notre document annuel, intitulé *Global Trends: Forced Displacement in 2019* (Tendances mondiales : Déplacements forcés en 2019), publié ce matin à Genève. Cette occasion qui m'est donnée de m'entretenir avec les membres du Conseil arrive à point nommé, et je tiens à remercier la France, ainsi que tous ceux qui sont présents, de m'avoir invité.

Ces tendances mondiales représentent, d'une certaine manière, les conséquences humaines d'une décennie de crises que les membres du Conseil ne connaissent que trop bien – guerres, violence sous différentes formes, persécution et discrimination à l'encontre de personnes et de groupes dans les pays touchés par la désintégration sociale. Toutes ces tendances, comme le Conseil le sait très bien, sont accélérées par la mauvaise gouvernance, par l'urgence climatique et par les inégalités et l'exclusion que nous constatons actuellement.

Ces tendances montrent en quelque sorte que, quand les dirigeants échouent et le multilatéralisme – que le Conseil représente – ne tient pas ses promesses, les conséquences ne se font pas sentir dans nos capitales ou dans les foyers des puissants et des riches. Elles se font sentir dans les zones périphériques des pays, dans les communautés frontalières, parmi les citoyens pauvres et dans la vie de ceux qui n'ont pas de pouvoir.

Parmi ceux-ci, il y a les réfugiés et les déplacés dont on ne connaît trop souvent l'histoire que sous forme de chiffres et de statistiques et dont nous entendons parler dans les journaux et nos médias sociaux seulement en tant que pions dans les débats politiques ou, pour dire les choses telles qu'elles sont, dans le contexte des grotesques querelles internationales portant sur la question de savoir qui peut les expulser ou les repousser encore plus loin. Et maintenant, ces 79,5 millions de personnes subissent également les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), que j'évoquerai au cours de ma présentation.

La COVID-19 a exposé davantage les vulnérabilités des réfugiés et des déplacés, mais souvent aussi des communautés d'accueil. Elle a affaibli davantage leur capacité à faire face à des situations difficiles. Malheureusement, elle a souvent brisé ce qui leur restait d'espoir d'un avenir meilleur. Mais ce chiffre que j'ai mentionné et les conséquences de la COVID-19 en général sont également préoccupants à d'autres égards. Il s'agit de symptômes de graves menaces qui se dessinent, car si nous négligeons les conséquences des crises qui touchent les plus marginalisés, elles rejailliront sur nous tous, comme l'a montré la COVID-19.

Nous, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'ONU et au sein de la communauté humanitaire, nous continuerons à assumer notre rôle. Le travail que nous avons accompli en collaboration avec tous les membres du Conseil et les autres États Membres qui a permis d'adopter un pacte mondial sur les réfugiés et d'organiser le Forum mondial sur les réfugiés l'année dernière est inestimable, comme on peut le constater tout particulièrement en cette période de crise. Toutefois, nous avons toujours besoin du leadership et de l'action concertée du Conseil de sécurité.

Je pourrais attirer l'attention du Conseil sur de nombreuses questions, mais je m'en tiendrai à trois sujets de préoccupation, avec quelques exemples concrets.

La première source de préoccupation est que, comme nous l'avons annoncé ce matin, le nombre de personnes déplacées n'a cessé d'augmenter depuis 2012 jusqu'à la fin de 2019. L'année 2011 a été la dernière année où ce chiffre a baissé ; depuis lors, il a augmenté année après année. Comment pouvons-nous enrayer cette tendance ? C'est la question la plus importante et la plus difficile, surtout que la pandémie a des effets multiplicateurs en termes de risques, qui ont des incidences sur les facteurs des crises existantes et vice-versa.

Prenez, par exemple, la région qui me préoccupe peut-être le plus en ce moment – la région du Sahel en Afrique de l'Ouest. Parmi les membres du Conseil, il y a bien évidemment le Niger, un pays qui est très touché par cette crise. Il s'agit d'une des régions les plus importantes en termes d'augmentation du nombre de déplacés, du moins au cours des deux dernières années. Comme le Conseil le sait, elle est également le théâtre d'une des crises régionales les plus complexes, qui continue de s'aggraver. J'ai rencontré de nombreux représentants en février, lors de ma dernière visite à New York, alors que je revenais d'une tournée au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie, et les indicateurs se sont dégradés depuis lors.

Les changements climatiques ont eu des effets très dévastateurs dans la région. Mon collègue David Beasley, du Programme alimentaire mondial, a expliqué au Conseil que l'insécurité alimentaire augmente et constitue un risque pour plus de 5 millions de personnes dans la sous-région (voir S/2020/340). Plus de 3 600 écoles ont été détruites ou fermées à cause de la violence, et maintenant, à la suite de la COVID-19, l'ensemble du système éducatif ne fonctionne plus.

Tout cela crée des conditions propices au recrutement forcé de jeunes par des groupes armés. En outre, les moyens de subsistance sont progressivement détruits. La cohésion sociale entre les groupes, comme le Président du Burkina Faso me l'a dit à plusieurs reprises, a été compromise, même là où elle existait et était relativement forte auparavant. L'autorité de l'État a été progressivement affaiblie et la confiance de la population en cette autorité s'effrite, d'une part, parce que les groupes armés diffusent de fausses informations et se substituent à l'État en tant que prestataires de services et, d'autre part, parce que ces mêmes groupes s'en prennent impitoyablement aux civils, y compris dans les camps de réfugiés, provoquant des réactions sécuritaires qui touchent également les civils, notamment des exécutions extrajudiciaires. Tout cela donne lieu à une spirale très, très dangereuse.

Le Conseil de sécurité a effectué une visite dans la région en mars de l'année dernière. Depuis lors, pour ne donner qu'un seul indicateur, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Burkina Faso a été multiplié par huit. Au moment où nous parlons, il y a près d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le Niger et le Mali sont également très touchés. Les organisations humanitaires essaient de jouer leur rôle en apportant leur concours aux États. Nous menons également un dialogue très utile avec les acteurs de développement, les institutions financières internationales et les agences de développement bilatérales des pays de certains membres du Conseil, ainsi que des interventions très concrètes. Tout récemment, la Banque africaine de développement a lancé un projet très intéressant pour contribuer à la riposte contre la COVID-19 parmi les populations déplacées.

Mais, franchement, nous avons besoin d'une application beaucoup plus stratégique de l'aide au développement qui s'attaque aux causes profondes, outre la sécurité, et qui tienne compte de l'élément de déplacement croissant de la crise. Les réponses en matière de sécurité qui ont été au centre des débats et qui sont au centre des discussions du Conseil doivent également protéger les civils et permettre l'accès humanitaire. Il faut un effort plus adapté et plus concerté pour aider les États à construire ou à reconstruire la cohésion sociale entre les différents groupes.

Je dis toujours que le Sahel est la terre des stratégies. Le problème n'est pas un manque de stratégies mais un trop grand nombre d'entre elles, et une coordination insuffisante entre leurs volets sécurité, humanitaire, développement et droits de l'homme. Je souhaite donc lancer un appel très fort à l'action à cet égard. Sinon, je crains que la crise ne s'étende aux régions voisines. Lorsqu'on traite avec des personnes en situation de déplacement, c'est directement qu'on observe cela. Nous sommes inquiets des retombées dans les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, au sud du Sahel. Nous sommes très inquiets de la proximité du bassin du lac Tchad, où la crise alimentée par l'action de Boko Haram s'est aggravée ces derniers jours, et nous avons vu des attaques au Nigéria également. Nous sommes également préoccupés, bien sûr, par la proximité au nord du conflit libyen.

La pandémie de maladie à coronavirus a également un impact sur la dynamique des flux de population dans la région. Nous avons constaté une réduction de ces flux dans la phase initiale de la pandémie, mais ils augmentent à nouveau parmi les pays de la région, et aussi vers le monde du Nord. Le Conseil ne doit pas se faire d'illusion : les frontières sont peut-être plus fermées maintenant en raison des réactions à la maladie à coronavirus, mais cela n'empêchera pas les gens de se déplacer. Les contrebandiers sont très rusés, ils s'adaptent aux circonstances et créent de nouvelles offres. La seule différence sera que pour les personnes qui se lanceront dans ces voyages, le voyage sera encore plus dangereux.

La Libye continue d'être le théâtre de flux migratoires mixtes complexes, également touchés par le conflit qui y sévit. Toutes les personnes présentes sont au courant de l'évolution de la situation militaire dans le pays au cours des deux ou trois dernières semaines, laquelle, a en fait provoqué de nouveaux déplacements internes. Il reste à voir si le nouvel équilibre des pouvoirs entre les différentes parties sera plus propice à la stabilité. Je l'espère.

Ce que je sais, c'est que nous devons continuer à nous concentrer sur la situation des civils libyens, et des réfugiés et des migrants. Les détentions ont diminué, au moins dans les centres auxquels nous avons accès. Nous estimons que le nombre de migrants et de réfugiés détenus est passé de 5 000 à environ 1 500. Mais pour tous, même ceux que nous avons réussi à extraire des centres, la vie continue d'être très risquée, aggravée par les contraintes imposées par la pandémie. Les départs par mer vers l'Europe, qui avaient diminué, ont malheureusement repris ces dernières semaines.

Je ne peux que répéter les appels que j'ai déjà lancés aux membres du Conseil. J'exhorte le Conseil de sécurité à tirer parti du processus de paix de Berlin et à avoir pour objectif un cessez-le-feu permanent, sinon la paix. En attendant, redoublons d'efforts pour empêcher toute forme de représailles et de punition collective contre les civils, qui sont très dangereuses. Continuons à essayer de créer un espace pour atténuer les exactions contre les réfugiés et les migrants, pour mettre fin aux détentions arbitraires et, surtout, pour mettre fin à l'impunité des passeurs et des trafiquants d'êtres humains.

Mon deuxième point porte sur la protection. Il y a quelques jours, mon collègue et ami Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge, a expliqué au Conseil que la COVID-19 était aussi une crise de protection (voir S/2020/402). Je partage pleinement son opinion. La COVID-19 a arrêté beaucoup de choses, mais elle ne semble pas avoir arrêté la guerre. Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, les conflits ont continué à s'étendre.

Sur les 79,5 millions de personnes déplacées de force, 46 millions sont des déplacées à l'intérieur de leur pays, c'est-à-dire des réfugiés dans leur propre pays. Le déplacement interne est un symptôme de conflit, et depuis le début de la

pandémie – depuis cet appel à un cessez-le-feu mondial – il y a eu de nouveaux déplacements internes dans 19 pays. En deux mois, nous avons constaté une augmentation de 700 000 personnes déplacées dans le monde.

Je ne mentionnerai pas toutes les crises, mais souvenons-nous du Yémen, fréquemment discuté au Conseil bien sûr, et aussi des crises nouvelles et croissantes, comme dans le nord du Mozambique. Ces crises présentent les caractéristiques habituelles : une grande insécurité, des attaques contre les travailleurs humanitaires, des restrictions de circulation et, du point de vue des personnes déplacées à l'intérieur du pays, un accès beaucoup plus restreint à la protection, à l'aide et au soutien.

Entre-temps, bien sûr, les flux de réfugiés se poursuivent également dans un contexte où l'accès à l'asile devient plus difficile. À l'heure actuelle, 75 % de tous les États du monde ont fermé leurs frontières totalement ou partiellement. Je remercie les membres du Conseil et les autres États qui, malgré cela, ont continué à accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le Niger, par exemple, a gardé ses portes ouvertes aux personnes fuyant le nord-ouest du Nigéria, et de nombreux autres États ont mis en place des dispositions pratiques, telles que la quarantaine, le dépistage et la documentation, pour les personnes cherchant à traverser les frontières pendant la pandémie. Mais rappelons-nous que dans près des deux tiers des États, il n'y a pas eu d'exception aux restrictions, même pour les demandeurs d'asile.

Je voudrais rappeler une autre statistique importante à cet égard. Malgré tous les discours politiques, c'est dans les pays en développement que se trouvent toujours 85 % des réfugiés – dans des pays pauvres ou à revenu intermédiaire. Soixante-treize pour cent des réfugiés ont trouvé refuge à proximité, dans un pays voisin du leur.

Mais nous devons nous rappeler que, malgré ce déséquilibre, la protection internationale est une responsabilité mondiale, fondée sur le principe fondamental du partage des responsabilités. Les tendances négatives en matière de protection des réfugiés en Europe, en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique mettent encore plus en péril le droit d'asile, aujourd'hui encore plus menacé par la pandémie.

Pendant ce temps, dans les très grands pays d'accueil d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, les pressions augmentent. L'analyse des ripostes adoptées face à la pandémie de maladie à coronavirus en relation avec les mouvements de réfugiés, révèle des aspects intéressants.

Au tout début de la pandémie, nous avons lancé un appel aux États pour qu'ils incluent les réfugiés dans leurs ripostes. Dans le secteur de la santé, c'est ce qu'ont fait la plupart des États. Tout le monde a compris qu'il était important de les inclure, car si quelqu'un est exclu, le risque s'étend à toute la population. De nombreux réfugiés ont eux-mêmes contribué à cette riposte, notamment en Europe et en Amérique du Nord.

Il est beaucoup plus difficile, dans mon analyse, de réaliser cette inclusion dans les réponses que les États mettent actuellement en place pour compenser l'impact social et économique de la COVID-19. La situation est plus compliquée d'un point de vue économique et politique, bien que, évidemment, les réfugiés et les personnes déplacées soient parmi les plus touchés par la COVID-19 à cet égard, car ils dépendent largement des économies informelles qui sont gravement limitées par le confinement. Dans certains pays, cette situation est encore exacerbée par une stigmatisation accrue, la désignation de boucs émissaires et même la xénophobie à l'égard des réfugiés et des migrants vulnérables.

Prenons la situation du Venezuela, par exemple – l'une des plus dramatiques de ces dernières années. Plus de 5 millions de personnes ont quitté le pays, dont 4,5 millions pour s'installer ailleurs dans la région, dans 17 États d'Amérique latine. Quatre-vingt pour cent de ces 4,5 millions de personnes dépendent de l'économie

informelle et, depuis le confinement de ces pays, ont basculé dans une spirale de dettes, d'indigence et, souvent, d'expulsion. Des dizaines de milliers d'entre elles – faute de stabilité, de ressources ou de moyens de subsistance – choisissent de rentrer au Venezuela où la situation est très compliquée, y compris du point de vue sanitaire.

C'est pourquoi je veux lancer un appel à redoubler d'efforts pour soutenir les pays qui accueillent des Vénézuéliens. Il y a quelques jours, l'Union européenne et l'Espagne ont présidé une conférence d'annonce de contributions, qui a été assez fructueuse. Il est important maintenant que les promesses soient tenues. Une aide humanitaire est aussi absolument essentielle, soit dit en passant, pour ceux qui choisissent de retourner au Venezuela. Il est également primordial que les institutions financières internationales et les partenaires de développement jouent leur rôle et soutiennent les pays hôtes – en espérant, bien sûr, une solution politique pacifique de la crise vénézuélienne qui permettra de réduire ces tensions.

Je voudrais également évoquer la Syrie, une situation que les membres du Conseil connaissent bien. Durant la pandémie, nous sommes rentrés dans la dixième année de cette crise, déjà. Le pays est dévasté par la guerre – une guerre dont la géographie et la dynamique ont toutefois considérablement évolué. Le conflit armé sur le territoire syrien a fortement perdu en intensité, bien qu'il soit encore actif dans quelques endroits et qu'il reste, comme les membres le savent, particulièrement virulent dans le nord-ouest, à Edleb.

Au début de l'année, un million de civils ont été déplacés dans cette région ; 25 % d'entre eux, grâce aussi au cessez-le-feu qui a tenu, ont pu rentrer chez eux. Le chiffre est donc encore très élevé, mais il a diminué. Et je voudrais ici lancer mon premier appel aux membres du Conseil, afin qu'ils usent de toute leur influence pour que tienne le cessez-le-feu et, bien sûr, pour qu'ils continuent à travailler à une résolution pacifique de la crise.

Mais comme les membres du Conseil le savent, nous avons toujours tendance à regarder la Syrie à travers le prisme des aspects les plus saillants de la crise. Or il est important d'envisager la situation sous un angle plus large, et aussi du point de vue des Syriens eux-mêmes, y compris les 5,5 millions de réfugiés qui vivent toujours dans les pays voisins. À quoi ressemble leur avenir ? Je crains que, quand on le regarde à travers leurs yeux et qu'on l'envisage de leur point de vue, il ne ressemble à un héritage très lourd à porter de crise prolongée – comme on peut le constater quand on se rend en Syrie –, crise qui se double aujourd'hui d'une situation économique tout à fait désastreuse, exacerbée par les conséquences du confinement en raison de la pandémie et par des destructions généralisées.

La plupart des réfugiés dans la région continuent de nous dire qu'ils veulent rentrer chez eux. Ils continuent aussi, bien sûr, à parler de leurs préoccupations, qui empêchent certains de sauter le pas : sécurité, droits, accès à l'éducation et à l'emploi. Il est donc extrêmement important – et nous continuerons à le faire – de travailler avec le Gouvernement syrien à des mesures concrètes pour lever ces obstacles et donner aux gens la confiance nécessaire pour qu'ils rentrent chez eux.

Mais je tiens à être très franc avec le Conseil. La recherche de solutions pour les personnes les plus touchées – en particulier, le retour des réfugiés et des personnes déplacées – reste difficile, car les tensions politiques dans la région et les tensions politiques internationales, que les membres du Conseil connaissent bien, sont très fortes. C'est pourquoi l'appel le plus pressant que je lancerai aujourd'hui est, en fait, un appel à dépolitiser les questions humanitaires, y compris les questions liées aux réfugiés et à leur retour, chaque fois que cela est possible.

Nous avons vraiment besoin que le Conseil de sécurité travaille sur une posture internationale qui permette enfin l'émergence de solutions à ce conflit et crée un espace pour que les communautés puissent réellement se relever – un élément qu'on a souvent tendance à oublier.

En attendant, la situation dans la région au sens large m'inquiète également. Autour de la Syrie, un certain nombre de pays se sont montrés très généreux et ont accueilli – et accueillent toujours – des millions de réfugiés. Ils ont contribué à sauver des millions de vies. Ils ont sauvé une génération entière d'enfants syriens. Mais aujourd'hui, le profond ralentissement économique, causé par le confinement et la COVID-19, risque de créer une pauvreté qui anéantira les progrès réalisés au cours des dernières années.

Au Liban, 70 % des ménages de réfugiés ont perdu leurs moyens de subsistance du fait de la nature du travail qu'ils effectuaient. Et bien entendu, cela s'ajoute à la fragilité générale du pays, que les membres du Conseil connaissent bien.

La situation est également difficile en Jordanie et en Turquie. Dans quelques jours se tiendra la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et de la région, présidée par l'Union européenne et l'ONU. C'est une occasion importante pour la communauté internationale de s'assurer que les progrès que nous avons réalisés en attendant des solutions ne soient pas annulés, d'intensifier le soutien aux pays hôtes, qui est extrêmement nécessaire à ce stade, et d'envoyer un signal très fort.

Nous devons également continuer à soutenir le droit au retour des personnes qui souhaitent rentrer dans leur pays. Toutefois, dans le cas des Vénézuéliens, nous devons veiller à ce que ces retours ne soient pas motivés par le désespoir ou l'absence de choix, mais s'effectuent bien de manière délibérée, éclairée et durable.

Le dernier point que je veux mentionner, et qui découle des deux autres, est la nécessité de ne pas renoncer à trouver des solutions. Les deux tiers des réfugiés et des personnes qui franchissent les frontières viennent de cinq pays seulement : la Syrie, le Venezuela, l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Myanmar. Donc, si nous pouvions avancer vers une solution dans un seul de ces cinq pays, cela transformerait automatiquement la vie de millions de personnes.

Prenons le Soudan et le Soudan du Sud, deux situations qui se chevauchent et se recoupent depuis des décennies. À eux deux, ces pays représentent 10 % des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde. Mais des possibilités sont en train de s'ouvrir sur place. Il est encourageant que les pourparlers de paix sur le Darfour se poursuivent, par exemple, et qu'il y ait – en dépit des à-coups dont les membres du Conseil sont parfaitement informés – certaines avancées dans le processus de paix au Soudan du Sud, à commencer par les annonces qui ont été faites hier. Cependant ces deux processus sont très fragiles et ont besoin d'être soutenus – et ils ont même besoin d'un soutien audacieux –, par exemple s'agissant de la manière dont la communauté internationale aidera le Soudan sur la voie du redressement, car des revers sont tout à fait possibles, d'autant que là-bas, comme partout ailleurs, la pandémie complique les choses.

Ma dernière visite avant le confinement, je l'ai effectuée à Khartoum, en mars. J'ai été impressionné par la manière dont le Gouvernement s'efforçait de surmonter l'héritage très dommageable dont il avait hérité. Et, en dépit des difficultés économiques et autres que connaît le pays, j'ai été frappé par son implication dans les discussions importantes que nous avons, et que nous continuons d'avoir. Dans le domaine humanitaire, il s'agit notamment des questions de sécurité alimentaire, par exemple, mais aussi de régler le problème des déplacements internes et externes – des

domaines dans lesquels le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est très impliqué, et pour lesquels le système des Nations Unies investit des ressources.

Il est crucial que ces investissements se poursuivent, que nous continuions d'impliquer l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la recherche de solutions au problème des déplacements dans ces deux pays, et que nous maintenions l'élan, même si des moments extrêmement difficiles semblent se profiler dans un avenir proche.

La dernière situation pratique et opérationnelle que je souhaite mentionner pour ce qui a trait à la recherche de solutions – cela peut sembler contre-intuitif, mais ça ne l'est pas – est le Myanmar. Les membres du Conseil connaissent très bien cette situation, et j'ai abordé cette question à maintes reprises devant le Conseil.

Il reste près d'un million de Rohingya au Bangladesh. Je tiens ici à féliciter le Bangladesh, notamment pour avoir pris la tête d'une mobilisation considérable contre la pandémie. Nous parvenons, pour le moment, à limiter la propagation de la pandémie dans une des régions les plus surpeuplées et accusant un des pires déficits de ressources au monde. Nous le devons vraiment à l'engagement du Bangladesh, mais celui-ci continuera d'avoir besoin de notre aide.

Ce qui m'inquiète, c'est que parmi les réfugiés, il se développe le sentiment que des solutions ne se matérialisent pas – que ces solutions, en particulier en ce qui concerne leur retour au Myanmar, restent hors de portée. Nous observons ce désespoir, et nous sommes en train de multiplier nos programmes de santé mentale, parce que les personnes souffrent réellement d'un désespoir profond. Ce sentiment se traduit également par un nombre croissant de départs par bateau en direction de l'Asie du Sud-Est. C'est extrêmement dangereux pour les personnes concernées, et c'est également une question extrêmement compliquée à traiter au niveau régional, même si nous collaborons avec les États à cet effet.

Mon observation à cet égard est que nous devons continuer de rechercher des solutions. Les problèmes de fond persistent, nous ne devons pas nous faire d'illusions : l'apatridie, l'exercice des droits par la communauté Rohingya au Myanmar. À cela s'ajoute maintenant la complication du conflit croissant causé par l'Armée arakanaise. Je crois cependant, et je l'ai affirmé à maintes reprises au Conseil, que nous devons continuer d'œuvrer à des mesures concrètes.

Nous avons présenté quelques propositions très concrètes au Gouvernement du Myanmar pour faire avancer la situation. Nous avons proposé d'intensifier les contacts entre les autorités du Myanmar et les communautés de réfugiés. Nous avons proposé de lier les projets de développement à petite échelle que dirige l'ONU dans l'État rakhine, avec un espace croissant, à la communauté des réfugiés – pour avoir une approche plus stratégique et créer davantage de solutions possibles. Nous avons encouragé le Gouvernement du Myanmar à aller de l'avant dans des domaines qui sont extrêmement importants pour les réfugiés : la liberté de mouvement ; la citoyenneté, au moins un processus par étapes ; et des solutions pour les personnes déplacées.

Mon message au Conseil est donc que nous le remercions de l'attention qu'il prête à cette question. Je prie les membres du Conseil de continuer à mettre l'accent sur ces questions et de nous aider à franchir ces étapes. Elles peuvent sembler insignifiantes, mais ce n'est que par des mesures progressives que nous avancerons vers une solution. C'est ce que nous disent les réfugiés eux-mêmes, et je pense qu'il est très important – même au Myanmar, où contrairement au Soudan ou au Soudan du Sud, les signes sont moins visibles – de ne pas abandonner, et de ne pas se laisser aller à un discours d'impossibilité.

Je vais terminer par quelques réflexions supplémentaires sur les principales tendances naissantes relatives aux déplacements que j'ai mentionnées au début. Elles reflètent, réellement – cela m'attriste, mais je serai franc – des divisions qui dépassent largement le théâtre des conflits armés qui causent ces déplacements. Nous le constatons chaque jour dans le contexte de nos opérations sur le terrain. Nous observons les effets des rivalités régionales et internationales. Nous observons – je suis désolé si je semble très direct – nous observons les conséquences de tant d'hypocrisie et d'indifférence, dont les répercussions touchent, fait tristement tragique, la vie de personnes déracinées et traumatisées.

Je prie les membres du Conseil de se faire l'écho de l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général et d'en assurer le suivi. Je les prie d'utiliser leur autorité et leur influence, les outils et les ressources à leur disposition, pour rechercher des solutions et élargir les possibilités à cet égard.

Vous savez, Monsieur le Président, que nous, en tant qu'acteurs humanitaires, suivons les débats du Conseil avec beaucoup d'anxiété et très étroitement. Nous nous inquiétons des divisions au sein du Conseil. D'ailleurs, nous ne sommes pas naïfs. D'après notre longue expérience, nous comprenons très bien la complexité de la politique internationale. Mais nous attendons du Conseil, le monde attend de lui, qu'il fasse preuve d'unité – au moins dans les endroits où l'humanité est la plus affaiblie et piétinée. Nous attendons du Conseil, le monde attend de lui, qu'il émette des messages décisifs, clairs et unanimes pour mettre fin aux conflits et œuvrer à la paix.

Le règlement de la question des déplacements forcés n'est pas un simple impératif moral ou humanitaire ; il concerne des domaines qui sont au cœur du mandat du Conseil de sécurité – des domaines cruciaux pour la stabilité régionale et internationale, et pour la stabilité de l'économie internationale ; des domaines qui sont essentiels pour instaurer la justice dans un monde qui aspire à la réconciliation, et pour veiller à ce que réellement personne ne soit laissé de côté.

Annexe II

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous vous remercions sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information, qui se tient assurément à point nommé et dont la pertinence ne fait pas de doute dans les circonstances actuelles.

Nous remercions sincèrement M. Grandi de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Son exposé et le rapport intitulé *Global Trends : Forced Displacement in 2019*, lancé aujourd'hui, nous fournissent une fois de plus un compte-rendu alarmant du nombre historique de personnes déplacées, qui s'élève à près de 80 millions, dont près de 30 millions sont des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force à hors de leurs pays. Ces statistiques semblent être devenues le baromètre de notre incapacité collective à prévenir, maîtriser et régler les conflits. Nous ne devons pas oublier que derrière chacun de ces chiffres se cachent les espoirs et les peurs d'une femme ou d'un enfant.

Les flux de réfugiés et de personnes déplacées est trop souvent une conséquence directe de violations flagrantes et répétées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Le respect du droit international humanitaire par toutes les parties à des conflits contribuerait incontestablement à diminuer le nombre de déplacements forcés et à gérer plus efficacement les déplacements internes. Respecter le droit international humanitaire signifie faciliter la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes déplacées et les protéger. Respecter le droit international humanitaire signifie également ne pas bombarder des villes ou des espaces entiers et des infrastructures essentielles à la survie de la population civile, et contribuer ainsi à créer un environnement propice à un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Les questions du retour et de la réintégration doivent faire partie intégrante de tout processus de paix, et elles doivent s'accompagner de mesures telles que la justice transitionnelle afin de parvenir à la réconciliation et à une paix durable.

Nous sommes particulièrement frappés par les informations communiquées par M. Grandi concernant l'augmentation spectaculaire du nombre de réfugiés et de personnes déplacées au cours des deux derniers mois dans la région du Sahel ; la violence atroce, y compris la violence fondée sur le genre, visant les populations vulnérables ; et le risque que des conflits se propagent aux pays voisins, sans parler de l'effet aggravant de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur cette situation déjà désespérée. Ces éléments, notamment les flux de réfugiés et de personnes déplacées, sont souvent un signal d'alarme ou un signe annonciateur de situations de violence ou de conflit émergentes, récurrentes ou s'aggravant, et ils doivent être analysés en tant que tels dans les rapports présentés au Conseil de sécurité pour renforcer notre capacité de réaction et de prévention.

Enfin, ce chiffre stupéfiant – près de 80 millions de déplacements forcés – représente un point d'interrogation de taille concernant la coopération internationale et régionale actuelle en la matière. Une coopération plus efficace et plus déterminée entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne est nécessaire. La Belgique est reconnaissante de la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, qu'elle encourage à poursuivre son bon travail malgré les obstacles que fait surgir la COVID-19.

La Belgique relaie également les appels de M. Grandi à insuffler une nouvelle dynamique en faveur de solutions et d'efforts visant à construire une paix durable, car c'est essentiel pour régler la question des mouvements de réfugiés et des déplacements

internes. Nous convenons que le pacte mondial sur les réfugiés est un instrument utile à cet égard. Constatant que 85 % des réfugiés se trouvent dans des pays en développement, le pacte donne à juste titre la priorité au soutien aux pays d'accueil, au partage des responsabilités et des charges et à la recherche de solutions durables.

Enfin, nous tenons à féliciter M. Grandi et tout le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le monde entier pour leur robuste mobilisation dans le cadre de la riposte aux situations d'urgence complexes, en particulier en ce moment, face à la crise liée à la COVID-19. Nous sommes fiers et reconnaissants de compter le HCR parmi nos partenaires humanitaires les plus importants et nous espérons poursuivre notre soutien financier cette année au même niveau que les années précédentes – environ 21 millions de dollars. Nous remercions également M. Grandi pour le rapport statistique annuel du HCR, *Global Trends : Forced Displacement in 2019*, (Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2019), publié aujourd'hui.

Nous souhaitons poser les questions suivantes.

Comme l'a mentionné M. Grandi, le Président du Comité international de la Croix-Rouge a qualifié la crise liée à la COVID-19 de « crise de protection » dans son exposé devant le Conseil il y a quelques semaines (voir S/2020/465). Compte tenu de l'évaluation que fait M. Grandi de l'incidence de la COVID-19 sur les besoins de protection des réfugiés et des déplacés, pourrait-il préciser comment le HCR a adapté ses stratégies aux fins de relever ces défis ?

Que pense-t-il des répercussions des changements climatiques sur les vulnérabilités que présentent déjà les personnes devenues déplacées ou réfugiées en raison d'un conflit ? Comment le HCR adapte-t-il son action pour mieux prendre en compte les effets des changements climatiques, facteur croissant de déplacement et de conflit ?

Annexe III

Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, de son exposé éclairant. La Chine apprécie les inlassables efforts que déploie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour aider les réfugiés en divers endroits.

Aujourd'hui, le HCR a publié son rapport statistique annuel, *Global Trends : Forced Displacement in 2019* (Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2019). D'après ce que nous a présenté M. Grandi, la situation des réfugiés dans le monde reste préoccupante. Un éventail de crises complexes a conduit à une augmentation régulière des mouvements de réfugiés. Les besoins humanitaires, également en hausse, ne sont cependant pas correctement satisfaits en raison de difficultés sociales et économiques, notamment la pandémie de maladie à coronavirus. Dans un tel contexte, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la question des réfugiés doit être abordée dans un cadre multilatéral. Elle représente un problème mondial nécessitant une riposte mondiale. Nous devons améliorer la coopération entre les institutions multilatérales telles que l'ONU et le HCR, et renforcer leur rôle. Il nous faut travailler dans le respect du droit international en vigueur et mettre en œuvre les engagements pris au titre du pacte mondial sur les réfugiés.

Les pays en développement accueillent 85 % des réfugiés dans le monde, et leur fardeau doit être partagé et allégé. Nous appelons la communauté internationale, en particulier les acteurs ayant la capacité et la responsabilité de s'en acquitter, à intensifier le soutien et l'assistance apportés aux pays et communautés d'accueil. Il importe également d'éliminer la xénophobie, le racisme et la discrimination auxquels se heurtent tous les réfugiés.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et des déplacements. La plupart des réfugiés viennent de situations de conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous devons adopter une approche holistique et consacrer plus d'efforts à la paix et au développement. Nous devons investir davantage dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix, l'élimination de la pauvreté et la coopération au service du développement. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés et que nous leur permettrions de mener une vie paisible et prospère dans leur pays d'origine.

La contribution des divers organismes des Nations Unies doit être fonction de leurs mandats respectifs, et ils doivent dégager des synergies à cet égard. Le Conseil de sécurité doit promouvoir le règlement des différends par des moyens pacifiques et trouver des solutions politiques aux questions sensibles inscrites à son ordre du jour.

Nombre de civils deviennent réfugiés lorsque leur pays d'origine est entraîné dans un conflit par un emploi de la force qui n'a pas été autorisé par le Conseil de sécurité. Ces violations de la Charte des Nations Unies ne devraient pas se reproduire.

Troisièmement, nous devons défendre les principes d'objectivité et de neutralité. Lorsqu'ils abordent des questions relatives aux réfugiés, la communauté internationale et le HCR doivent rester objectifs et neutres et éviter de recourir à deux poids, deux mesures ou de politiser la situation. C'est indispensable pour la crédibilité du mécanisme international de protection des réfugiés. Ce mécanisme

ne doit servir ni d'écran de protection pour les terroristes et les criminels, ni d'outil permettant de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays.

La Chine œuvre activement, aux côtés de la communauté internationale, à relever le défi mondial des réfugiés en adoptant une approche axée sur l'être humain. Nous encourageons le règlement politique des différends, nous participons aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous fournissons une aide humanitaire et une aide au développement aux personnes dans le besoin. Nous entretenons de bonnes relations de coopération avec le HCR et nous sommes disposés à renforcer ces liens.

Annexe IV

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je remercie M. Filippo Grandi de son exposé.

Le début de l'année 2020 nous a tous surpris par une situation sans précédent : une pandémie qui a bouleversé l'ordre social et les systèmes de santé de toutes les nations. Aucun d'entre nous n'était préparé à l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous ne sommes pas non préparés à affronter ses conséquences de long terme, toujours inconnues.

Les restrictions de circulation, les fermetures de frontières et la suspension des procédures d'asile, entre autres, ne sont que quelques-unes des mesures prises dans presque tous les pays pour arrêter la propagation du virus. Ces mesures ont de profondes implications pour les migrants, les déplacés et les réfugiés, et il est aujourd'hui plus important que jamais que les personnalités politiques fassent preuve de leadership pour en atténuer les effets négatifs sur les plus vulnérables, dans un esprit de solidarité ancré dans notre humanité commune.

La moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants. Ils subissent de profonds traumatismes émotionnels et physiques, et leur avenir est plus que jamais compromis. Des millions de personnes vivent dans des installations surpeuplées, exposées à toutes sortes d'abus, y compris la traite des êtres humains, la privation de liberté, la torture et les violences sexuelles.

Les femmes réfugiées sont également très vulnérables à toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle. Même après avoir quitté une zone de conflit, il peut être difficile de se retrouver en sécurité. Il est important de réagir correctement aux cas d'abus et de permettre l'accès à la justice, aux recours judiciaires et aux dédommagements.

Nombre de familles originaires d'Afghanistan, pays qui compte la deuxième plus large population de réfugiés au monde, vivent toujours en dehors de leur pays. Citons Nadia, par exemple, qui est née réfugiée et qui continue de considérer l'Afghanistan comme la terre de ses ancêtres. Elle a 17 ans et est née au Pakistan, où ses parents se sont enfuis il y a 40 ans.

Les médecins syriens sont en première ligne de la lutte contre la pandémie en France. Ils pourraient très bien être dans leur propre pays, mais le conflit les a obligés à fuir et à chercher refuge ailleurs. Ils doivent vivre chaque jour en sachant qu'aujourd'hui, ils seraient utiles dans leur pays, où une flambée de la pandémie pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

La plus large population de réfugiés en Afrique est originaire du Soudan du Sud. Plus de 4 millions de femmes et d'enfants sud-soudanais sont réfugiés dans les pays frontaliers en raison du conflit, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire. La perspective d'une incidence potentiellement dévastatrice d'une flambée de COVID-19 est extrêmement préoccupante.

Environ un million de Rohingya vivent dans des camps de réfugiés dans l'est du Bangladesh, des camps qui étaient surpeuplés et où il faisait très chaud avant l'apparition du coronavirus. Ces conditions sont encore plus difficiles aujourd'hui. Ils vivent entassés dans des conditions d'hygiène déplorables et ne peuvent pas respecter les mesures de distanciation physique et des normes adéquates d'hygiène, en plus d'avoir un accès limité à l'eau et aux services de santé. La pandémie de COVID-19 est une crise qui vient s'ajouter à une autre crise pour les Rohingya et de nombreux autres réfugiés.

La République dominicaine connaît bien la situation liée à l'exode sans précédent de plus de 4 millions de Vénézuéliens. Malheureusement, les conditions qui les ont forcés à fuir n'ont pas changé et sont maintenant exacerbées par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Ils subissent de plein fouet les conséquences de la situation qui règne dans les pays d'accueil en raison des mesures visant à enrayer la propagation du virus.

Nous pourrions citer de nombreux exemples de la vie que les réfugiés mènent au jour le jour. Beaucoup d'entre eux ont laissé leur âme dans leur pays et ont dû faire face à de très nombreuses difficultés. Nous pensons que la COVID-19 nous a tous aidés à comprendre leurs problèmes.

Nous sommes prêts à plaider pour un dialogue global, soutenu et inclusif visant à alléger les souffrances particulières des réfugiés et à les aider à exercer leur droit de retourner dans leur lieu d'origine ou de choix en toute sécurité, dans la dignité et à titre volontaire. Comme l'a dit un réfugié rohingya, « Avant, il n'y avait pas beaucoup d'espoir, mais maintenant, il n'y a plus d'espoir ». Nous devons leur redonner cet espoir.

Annexe V**Déclaration de M^{me} Kristel Lõuk, Coordinatrice politique de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, de son exposé détaillé d'aujourd'hui ainsi que de la résilience et de la détermination dont il a fait preuve tout au long de son travail. Les réfugiés et les autres personnes déplacées par les conflits étant particulièrement vulnérables face aux conséquences de la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), nous félicitons vivement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir intensifié ses interventions en ces temps difficiles.

L'Estonie a toujours contribué aux activités du HCR. Depuis 2001, nous lui avons apporté notre appui au moyen de subventions opérationnelles et de contributions directes pour aider à remédier à différentes crises humanitaires de par le monde.

Aujourd'hui, nous constatons qu'un nombre sans précédent de personnes dans le monde entier sont contraintes de quitter leur foyer en raison de conflits ou de persécutions. Nous saluons le rôle essentiel que le Conseil et ses États membres jouent pour mener une action concertée afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Le règlement des crises de sécurité dans le monde et le maintien de la paix sont notre responsabilité commune. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'étroite coopération entre des initiatives internationales, comme l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour faire face à la menace croissante que représente le terrorisme et aux activités relevant de la criminalité transfrontalière telles que le trafic d'armes et la traite des êtres humains.

L'aide humanitaire est devenue plus importante que jamais dans ce contexte de pandémie mondiale. Les personnes en déplacement sont beaucoup plus susceptibles de se retrouver dans des situations de vulnérabilité qui peuvent les exposer aux risques associés à la COVID-19. Cette situation devient encore plus grave lorsque les personnes déplacées se heurtent à des obstacles pour accéder aux services de santé et souffrent d'insécurité alimentaire en raison de divers facteurs. Des mesures immédiates et des contributions sont nécessaires pour atténuer les conséquences sociales et économiques sans précédent que subissent les réfugiés et les autres personnes concernées par les déplacements forcés.

Compte tenu de la situation humanitaire critique qui règne dans le nord-ouest de la Syrie, où quelque 2,8 millions de personnes ont besoin d'aide, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à se prononcer en faveur de la prorogation du mandat du mécanisme d'acheminement de l'aide à travers les frontières en juillet. En ce qui concerne la situation catastrophique au Yémen, où le nombre de personnes déplacées a augmenté en raison de la poursuite des combats et où il existe un risque d'épidémie de choléra, il faut permettre aux travailleurs humanitaires internationaux, aux médicaments et aux fournitures médicales d'entrer dans le pays et d'avoir accès à l'intérieur même du pays.

L'Estonie est résolue à apporter son aide aux personnes qui en ont besoin et a fourni des contributions financières pour atténuer les effets de la COVID-19 en Syrie et en Libye et dans le cadre du Plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants du Venezuela.

Comme nous venons de l'entendre de la bouche du Haut-Commissaire, le nombre de déplacés dans le monde serait d'environ 46 millions. Malheureusement, en raison de l'agression russe en Ukraine, qui dure depuis six ans déjà, il y a plus de 1,4 million de personnes déplacées à l'intérieur de ce pays. Les personnes déplacées en Ukraine

vivent dans une situation précaire. Les femmes et les enfants qui résident dans les zones rurales, ainsi que les personnes âgées, sont particulièrement vulnérables. L'Estonie a apporté sa contribution pour améliorer la situation des personnes déplacées en Ukraine en affectant 200 000 dollars à des programmes du HCR. En outre, l'organisation non gouvernementale estonienne Refugee Help s'emploie à préserver les moyens de subsistance des réfugiés et des déplacés en Ukraine.

Il est devenu plus évident que jamais que nous avons besoin de solutions numériques pour améliorer la capacité de la communauté internationale à faire collectivement face aux crises. La pandémie de COVID-19 a prouvé que la numérisation est essentielle pour assurer la continuité des activités et la prestation de services en cas de crises sanitaires mondiales. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, l'Estonie s'est engagée à coopérer avec le HCR en matière d'identification numérique, et depuis lors, nous avons pris des mesures pour tenir cette promesse. Aujourd'hui, cet engagement revêt encore plus d'importance, vu la nécessité urgente d'identifier et d'aider les personnes vulnérables à distance et avec efficacité pendant les périodes de confinement et de restrictions de voyage, tout en garantissant leur sécurité et en protégeant leur vie privée.

Enfin, comme nous célébrons cette année la Journée mondiale des réfugiés dans ce contexte de COVID-19, je voudrais souligner que la communauté internationale doit mieux répondre aux besoins des personnes déplacées pendant cette pandémie, en veillant à ce qu'elles soient pleinement protégées par le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage sincère aux équipes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour leur travail remarquable pour protéger les réfugiés et défendre leurs droits. L'attachement de la France au respect inconditionnel du droit d'asile est bien connu.

Comme l'a rappelé le Haut-Commissaire, le nombre de personnes contraintes à l'exil n'a jamais été aussi élevé. Je pense en particulier au Sahel et notamment au Burkina Faso, où le nombre de déplacés internes a plus que quadruplé en moins d'un an.

Le partage solidaire des responsabilités doit être le principe directeur de notre action. L'accueil des réfugiés est non seulement une obligation internationale, mais aussi un devoir moral. Il est de la responsabilité des États de protéger sur leur territoire les ressortissants étrangers qui ont fui leur pays à la suite de persécutions. Seule une approche globale et collective permettra d'améliorer la prise en charge des réfugiés, d'aboutir à une meilleure gestion des flux migratoires et de lutter efficacement contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

C'est pourquoi la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés est prioritaire. La France travaille activement à la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, notamment en matière de réinstallation, avec 10 000 places pour 2020-2021, en matière de coopération juridique et s'agissant de l'inclusion de critères environnementaux et climatiques dans sa stratégie humanitaire. Nous appelons tous les États à accroître leurs efforts.

Les réfugiés et déplacés sont particulièrement vulnérables face à la pandémie de COVID-19. La pandémie a entraîné la suspension des procédures d'asile dans de nombreux pays, une accélération des retours même si les conditions n'étaient pas réunies et une hausse de la stigmatisation. Les réfugiés sont également très exposés à l'impact socio-économique de cette crise. Nous devons être vigilants et intégrer les réfugiés et déplacés dans les stratégies nationales et internationales de réponse à la pandémie.

Il revient au Conseil de sécurité de créer les conditions d'un règlement durable des crises. L'insécurité et les violations massives des droits de l'homme sont en effet les premières causes de déplacements. Qu'il s'agisse de la Syrie, du Venezuela, de la Libye ou de la Birmanie, seules des solutions politiques permettront de stabiliser durablement ces pays et de relever les défis liés aux déplacements de populations.

Enfin, nous ne transigerons pas avec les principes fondamentaux concernant le retour des réfugiés : les retours doivent être volontaires, dans des conditions sûres et dignes.

Annexe VII

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Haut-Commissaire Grandi pour son exposé. Il est important que le Conseil de sécurité soit régulièrement informé des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de leur pertinence pour notre travail. Nous apprécions ce suivi de la réunion d'information du HCR d'avril 2019 (voir S/PV.8504) pendant notre présidence. Le rapport du HCR *Global Trends — Forced Displacement in 2019* (Tendances mondiales – Déplacements forcés en 2019), publié aujourd'hui, donne la triste nouvelle d'un nombre record de réfugiés dans le monde – 79,5 millions – dont 68 % sont originaires de cinq pays seulement, et 6,6 millions de la Syrie uniquement.

L'Allemagne apprécie le rôle indispensable que joue le HCR pour protéger et aider des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. Cela est d'autant plus important de nos jours que, si la pandémie touche tout le monde partout sur la planète, son impact sera le plus dévastateur pour les personnes les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées.

Nous saluons le travail du personnel du HCR, qui continue à fournir protection et assistance aux plus vulnérables malgré les mesures de confinement et souvent au risque de leur propre santé et sécurité. Les mesures de prévention mises en place dans les sites de déplacement ont permis d'éviter une éruption majeure de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Allemagne a également soutenu financièrement le HCR dans ses efforts pour protéger les personnes sous son mandat contre la COVID-19. Pour répondre à l'appel du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et à l'appel du HCR à la lutte contre la COVID-19, l'Allemagne a contribué 300 millions d'euros de financement supplémentaire – dont 35 millions d'euros spécifiquement pour le HCR. Nous l'avons fait de manière à donner aux organisations, y compris le HCR, la marge de manœuvre dont elles ont besoin pour adapter leurs opérations humanitaires avec souplesse à l'évolution constante de la situation et des besoins.

Face à cette crise, nous sommes fermement convaincus qu'une action déterminée, la solidarité mondiale et le multilatéralisme sont plus nécessaires que jamais. Nous nous faisons fermement l'écho de la déclaration du Haut-Commissaire selon laquelle une réponse efficace à la pandémie et le respect du droit international des réfugiés et des normes internationales ne s'excluent pas mutuellement. Nous appelons tous les États Membres à garantir et à protéger les droits des réfugiés par des mesures préventives, à préserver l'espace humanitaire et à accorder des exemptions pour les travailleurs et les biens humanitaires.

Un partage plus équitable des charges est indispensable si nous voulons offrir des solutions durables aux réfugiés et à ceux qui les accueillent. Il est donc très encourageant – six mois après le tout premier Forum mondial sur les réfugiés, qui a connu un grand succès – de constater les progrès réalisés dans la mise en œuvre des nombreuses promesses du Forum et des autres instruments. L'impressionnante variété d'engagements, de bonnes pratiques et de nouvelles initiatives est en effet encourageante, et ils nécessitent une mise en œuvre et un suivi significatifs et dédiés. En tant que co-organisatrice du Forum, l'Allemagne s'engage pleinement à soutenir davantage le processus de mise en œuvre. Nous invitons donc tous les États Membres à contribuer à la réalisation des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés.

La réunion d'aujourd'hui peut également contribuer à encourager l'ensemble des membres à s'engager dans le processus de suivi, à prendre des engagements sérieux

et à apporter des contributions substantielles. Le Conseil doit se tenir fermement aux côtés du HCR dans cette entreprise.

En ce qui concerne la Libye, nous sommes profondément préoccupés par les rapports constants sur la situation humanitaire et des droits de l'homme des réfugiés et des migrants, en particulier dans les centres de détention.

En ce qui concerne les principes généraux du rapatriement des réfugiés, nous apprécions vivement que le HCR reste ferme sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de protection clés comme condition préalable à tout rapatriement volontaire assisté. Nous rappelons une fois de plus que, dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées, tous les rapatriements doivent être volontaires et se faire dans la sécurité, la dignité et en toutes connaissances de cause.

Nous devons redoubler d'efforts pour offrir aux réfugiés rohingya un avenir meilleur, la liberté de circulation, des moyens de subsistance décents et, à long terme, la possibilité d'obtenir la citoyenneté afin de faire face aux risques posés par la rougeole, les oreillons et la rubéole. Nous apprécions la volonté du Gouvernement bangladais de continuer à accueillir les réfugiés rohingya.

Dans ce contexte, je voudrais également parler de la Syrie. Ce n'est pas le manque d'infrastructures qui empêche les personnes déplacées et les réfugiés de rentrer chez eux. Le principal obstacle est le climat de peur et d'injustice et la faiblesse de l'état de droit en Syrie. Damas doit fournir des garanties de sécurité crédibles et vérifiables qui permettraient le retour volontaire des Syriens dans leur pays, dans la sécurité et la dignité.

En attendant, l'aide humanitaire transfrontalière reste fondamentale pour atteindre les personnes dans le besoin dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie. En tant que co-rédacteur sur le dossier humanitaire syrien au Conseil, l'Allemagne s'est fortement engagée à soutenir le HCR et les autres acteurs humanitaires pour garantir un accès humanitaire aussi large que possible, aujourd'hui plus important que jamais en raison de la pandémie de COVID-19.

À l'approche de la Journée mondiale des réfugiés ce samedi, M. Grandi nous a rappelé que le nombre de personnes déplacées a encore augmenté par rapport au nombre record de l'année dernière et qu'il est absolument nécessaire que les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix renforcent encore leur coopération afin de faire face efficacement aux situations de déplacement multiples et souvent prolongées d'aujourd'hui et de promouvoir des solutions durables dans l'intérêt des personnes déplacées et de leurs hôtes.

Le Conseil est conscient des travaux en cours menés par l'Allemagne sur la prévention de la violence sexuelle dans les situations de conflit. Compte tenu de la crise de COVID-19, la prévalence de la violence sexuelle et fondée sur le genre atteint des niveaux véritablement alarmants. Dans ce contexte, nous encourageons le HCR à se concentrer fortement sur son mandat de protection, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles, qui sont souvent les plus marginalisées dans un contexte de déplacement.

Je tiens à assurer le Conseil que l'Allemagne restera un partenaire et un donateur engagé et fiable du HCR dans l'ensemble de ses activités, en particulier en ces temps sans précédent de COVID-19.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Grandi pour son important exposé et pour avoir mis en lumière les principales tendances et questions relatives aux réfugiés dans le rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Nous remercions également le HCR d'avoir fait tout son possible afin que les opérations sur le terrain puissent être maintenues pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je voudrais faire part de quelques réflexions à ce sujet.

Premièrement, l'Indonésie réitère son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Nous devons continuer à assurer une aide humanitaire durable aux réfugiés dans la sécurité et la dignité tout en atténuant l'impact de la pandémie de COVID-19.

Malheureusement, cette pandémie mondiale a réuni tous les éléments contre les migrants en situation irrégulière. Les mauvaises conditions de vie les rendent plus vulnérables aux infections. Dans certains cas, ils n'ont pas accès aux services sociaux ou de santé, car les politiques visant à limiter les déplacements, bien que nécessaires pour gérer le virus, entravent l'accès à divers services de base et peuvent exacerber les inégalités, la discrimination et l'exploitation.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le HCR pour aider les pays à relever ces défis, notamment la récente prorogation de l'accord tripartite entre le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement du Myanmar afin d'améliorer les conditions dans l'État rakhine.

Nous pensons également qu'une coopération interorganisations efficace entre le HCR et d'autres organismes compétents des Nations Unies, tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aura un impact plus important sur nos efforts collectifs visant à résoudre les divers problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés palestiniens. L'Indonésie appelle tous les États Membres à maintenir leur soutien afin de garantir la sécurité et le bien-être des réfugiés palestiniens en ces temps difficiles, notamment à la lumière de la grave menace que représente la pandémie actuelle.

Deuxièmement, aucun pays ne peut régler seul les crises liées aux réfugiés. Nous devons continuer à privilégier une perspective mondiale qui encourage la collaboration et la participation de toutes les régions et de tous les pays – d'origine, de transit ou de destination. En réponse aux mouvements de réfugiés, l'Indonésie a pris des mesures pour faire face aux migrations irrégulières, bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ni à son protocole. Dans le cadre du Processus de Bali, nous avons cherché à créer une approche globale de la migration irrégulière par la gestion des frontières, la définition d'une stratégie centrée sur les victimes et la sensibilisation à une migration sûre. Récemment, l'Indonésie a également proposé un mécanisme pratique pour faire face aux migrations irrégulières pendant la pandémie.

Troisièmement, nous devons conserver toute notre humanité pendant la pandémie. Nous sommes tous confrontés à des circonstances difficiles. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son exposé de politique, veiller à la sécurité des autres est la garantie de notre sécurité.

L'Indonésie espère que la communauté internationale continuera à aborder la question des réfugiés dans un esprit de partage équitable des charges et de responsabilité partagée, et que chaque pays prendra des mesures en fonction de ses

responsabilités et de ses capacités respectives. Nous devons encourager des solutions durables grâce à une coopération accrue entre les pays d'origine, les pays de transit et ceux de destination ou de réinstallation.

L'Indonésie invite instamment les pays qui en ont les moyens, en particulier les États parties à la Convention de 1951, à honorer leurs engagements, notamment en ce qui concerne les financements destinés aux pays de transit, qui sont principalement des pays en développement.

En guise de conclusion, je voudrais souligner la nécessité pour les organisations internationales compétentes de continuer à renforcer leurs capacités et à aider les pays à gérer les migrations irrégulières tout en respectant les protocoles sanitaires applicables.

Annexe IX

Déclaration de M. Gennady Kuzmin, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et le remercions de son exposé.

L'assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides est aujourd'hui une composante fondamentale des efforts intenses visant à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous apprécions vivement le travail efficace du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans les situations de crise humanitaire majeure qui entraînent des flux massifs de réfugiés. Nous soutenons la volonté du HCR d'étendre ses efforts sur la base du pacte mondial pour les réfugiés.

Le travail du HCR n'a jamais été facile, mais l'année 2020 a vu des difficultés sans précédent. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a épargné aucun recoin de la planète, et les réfugiés et les personnes déplacées sont aujourd'hui les plus menacés.

À cet égard, nous nous félicitons que le HCR ait mis l'accent sur une coopération étroite avec les États, en vue d'inclure les réfugiés dans les programmes nationaux de lutte contre la COVID-19 et de mener des campagnes d'information auprès de la population. Ses efforts pour atténuer les effets de l'infection en accroissant l'approvisionnement en articles humanitaires, en eau et en installations sanitaires dans les camps, les hôpitaux et d'autres institutions méritent d'être largement soutenus.

Nous partageons les préoccupations concernant la situation actuelle dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Afrique. Les camps de réfugiés et les centres d'accueil souffrent d'une grave pénurie d'équipements de protection individuelle et de médicaments. Les systèmes de santé dans la plupart des pays d'accueil sont faibles et surchargés. Dans de nombreux cas, la capacité de ces pays de faire face à la pandémie est entravée par des sanctions unilatérales illégales.

La fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux pays qui les accueillent ne doit pas faire l'objet d'une politisation. Le Haut-Commissaire l'a dit très clairement. Nous demandons donc une nouvelle fois la levée immédiate et totale des sanctions unilatérales et autres mesures restrictives qui sapent la capacité des États de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19.

En dépit des efforts déployés sans vergogne pour bloquer le retour des réfugiés en République arabe syrienne, on observe une dynamique positive. L'initiative visant à faciliter le retour librement consenti des réfugiés syriens dans leur pays, lancée par la Russie en 2018, montre des avancées notables. Le nombre de réfugiés et de déplacés syriens qui rentrent chez eux continue d'augmenter et dépasse aujourd'hui les 2 millions. Le HCR joue un rôle majeur à cet égard, et nous espérons qu'il continuera à aider les réfugiés et les déplacés syriens.

La Russie soutient le Gouvernement syrien dans ses efforts pour restaurer les infrastructures de base, telles que les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité, les écoles, les hôpitaux et les logements. Aujourd'hui, un axe particulier de notre action est la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour lutter contre la COVID-19. Globalement, le pays est en train de devenir de plus en plus sûr pour la population.

Malheureusement, la situation humanitaire n'est pas réglée dans le camp de Roukban, où des milliers de personnes sont retenues de force dans des conditions

inacceptables. Le manque de soins médicaux qualifiés et d'équipements de protection individuelle dans des conditions totalement insalubres pourrait conduire à une forte épidémie de COVID-19.

De temps à autre au Conseil, nous entendons des récits au sujet d'un exode massif de personnes fuyant la tyrannie de tel ou tel gouvernement. Certains collègues, par exemple, aiment beaucoup à évoquer la migration économique en provenance du Venezuela dans le contexte des réfugiés. On assiste aujourd'hui au flux inverse : des milliers de personnes qui avaient quitté le pays se pressent aujourd'hui d'y revenir. La principale raison à cela est la xénophobie que la pandémie a déclenchée dans les pays d'accueil. Le résultat est qu'ils sont maintenant des réfugiés au sens propre du terme. Qui plus est, près de 90 % de tous les cas de COVID-19 au Venezuela sont recensés parmi les rapatriés, qui n'ont manifestement eu accès à aucun soin de santé et ont été exposés au virus dans les pays d'accueil.

Pour conclure, je voudrais souligner une fois de plus que la Russie continuera à œuvrer au renforcement du régime international de protection des réfugiés et à soutenir toutes les activités du HCR, qui sont vitales pour les millions de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer.

Annexe X

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, deuxième Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de commencer par remercier le Haut-Commissaire Filippo Grandi pour son exposé à la fois utile et opportun.

Tandis que la communauté internationale continue de naviguer dans le paysage complexe des dangers qui émaillent le XXI^e siècle, parmi lesquels la maladie à coronavirus (COVID-19) n'est que la dernière menace en date pour la paix et la sécurité internationales, nous nous devons de renouveler nos efforts pour protéger ceux qui sont les plus vulnérables. Pour y parvenir, il est urgent de mettre en place des stratégies intégrées et globales pour rallier et mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies afin de s'attaquer à la fois aux causes profondes et aux symptômes de l'insécurité.

À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de l'initiative d'aujourd'hui, que nous voyons comme une occasion de renforcer encore le lien institutionnel entre le Conseil de sécurité et les autres organismes qui opèrent dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement au sein du système des Nations Unies. Le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est essentiel à nos efforts pour promouvoir une paix et une sécurité durables. Nous félicitons donc le Haut-Commissaire et son personnel de leurs efforts inlassables malgré les défis posés par la COVID-19.

Les droits des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes rendues apatrides par des facteurs politiques, socioéconomiques et environnementaux sur lesquels ils n'ont guère d'influence doivent être protégés, car ces personnes ont elles aussi le droit de mener une vie digne. Outre le fait qu'elle est consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la promotion de l'inclusion politique, du bien-être social et de la participation économique de toutes les personnes, sans discrimination aucune, est un impératif moral pour tous les acteurs du système international. Pour s'acquitter de cette responsabilité commune, les principes du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, doivent être appliqués, tout en respectant pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États, notamment ceux touchés par un conflit. À cette fin, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer en organisant des débats tels que celui-ci afin d'examiner les facteurs clefs de l'insécurité mondiale et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier, en particulier en cette période où les menaces traditionnelles à la paix internationale, notamment les conflits, s'ajoutent aux menaces émergentes des changements climatiques et des pandémies.

Dans un monde de plus en plus interconnecté et globalisé, le problème des déplacements nous touche et nous concerne tous. En effet, toutes les régions – de l'Amérique à l'Asie en passant par le Pacifique – sont touchées par les déplacements, qui exacerbent les problèmes de protection dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il est donc dans notre intérêt collectif de veiller à ce que tous les États disposent des moyens nécessaires pour remédier à leurs problèmes de développement et bâtir des sociétés pacifiques, prospères et inclusives conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela reste l'orientation principale en vue de lutter systématiquement contre les causes profondes et les symptômes de l'insécurité, notamment les conflits et les déplacements humains massifs, dans les efforts que nous menons pour bâtir un monde plus équitable et sûr.

Alors que nous sommes aux prises avec les répercussions sanitaires, économiques, sociales et sécuritaires de la COVID-19, nous devons redoubler d'efforts pour réduire les inégalités, encourager la bonne santé et le bien-être et promouvoir une croissance et un développement respectueux du climat et inclusifs pour tous. Le Pacte mondial sur les réfugiés représente un aspect crucial de cette vision progressive. Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle donc tous les États Membres de l'ONU, dans un esprit de solidarité, à renouveler leur appui au Pacte mondial. Nous plaidons également pour qu'un soutien technique et financier renforcé soit apporté aux organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union européenne, qui jouent un rôle précieux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe XI

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier la France d'avoir convoqué la présente réunion sur les réfugiés, qui arrive à point nommé, alors que nous nous apprêtons à commémorer la Journée mondiale des réfugiés samedi prochain, le 20 juin. Cette année, la Journée mondiale des réfugiés se déroule à un moment où l'on considère que le nombre de personnes déplacées dans le monde n'avait jamais été aussi élevé et dans le contexte de changements socioéconomiques négatifs. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en exergue la nécessité de bâtir un monde plus inclusif et équitable.

Je tiens à remercier M. Filippo Grandi de son exposé éclairant. L'Afrique du Sud salue les efforts que déploie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour s'acquitter de son mandat en matière de protection des réfugiés et promouvoir l'intégration des réfugiés dans des conditions difficiles.

Les facteurs des déplacements forcés englobent les conflits violents, les violations des droits de l'homme et les persécutions, les catastrophes naturelles, les risques humanitaires et les changements climatiques. Ces facteurs sont aggravés par la pandémie de COVID-19. En effet, nous sommes profondément préoccupés par les risques supplémentaires que pose la COVID-19 pour les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, qui vivent déjà tous dans des conditions difficiles et sont souvent privés d'accès aux installations et services essentiels. La lutte contre les causes structurelles des conflits repose sur des stratégies à long terme, des partenariats conjoints et l'appropriation. Le rôle des États dans la recherche de solutions politiques et la diplomatie préventive reste essentiel.

Nous souscrivons à l'observation selon laquelle l'ampleur des statistiques actuelles présentées par le HCR indique que le monde a besoin d'une solution concrète pour faire baisser le nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées, que nous connaissons pour la première fois de l'histoire. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, le continent africain est une des régions touchées par des déplacements forcés massifs et accueille plus d'un tiers de la population mondiale de déplacés. L'Union africaine a redoublé d'efforts en vue de remédier à ce phénomène. Le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières illustrent la récente évolution mondiale visant à placer les questions relatives aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées et aux migrations au cœur du discours politique mondial. Pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063, la Conférence de l'Union africaine a adopté la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire, qui explique la nouvelle architecture humanitaire africaine, afin d'éliminer les causes profondes des problèmes et de parvenir à des solutions durables.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'action mondiale visant à répondre aux besoins des réfugiés, nous approuvons les sentiments exprimés dans le Pacte mondial sur les réfugiés en ce qu'ils ont pour but de prévenir et de régler les situations concernant un grand nombre de réfugiés. Cela exige de se mobiliser rapidement en vue d'éliminer les facteurs qui alimentent et déclenchent des crises de réfugiés, mais aussi de renforcer la coopération entre les acteurs dans les domaines politique, humanitaire, des droits de l'homme et du développement, et d'adopter des mesures promouvant la prévention des conflits et la consolidation de la paix par la médiation. Nous saluons la tenue du premier Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019,

qui a renforcé la coopération et la solidarité internationales et mobilisé le soutien en faveur d'une répartition équitable et prévisible des tâches et des responsabilités dans les situations concernant des réfugiés. L'Afrique du Sud a pris des engagements concrets durant le Forum, qui permettront de renforcer la protection des réfugiés dans notre pays.

Troisièmement, nous estimons que la réalisation de la paix sur le continent africain est un préalable au règlement durable de la question des déplacements forcés. À cet égard, l'Afrique du Sud s'emploie à progresser vers la réalisation de cette aspiration cruciale. En collaboration avec l'Union africaine, nous avons accompli des progrès en matière de prévention et de règlement des conflits grâce à notre participation à des efforts de médiation politique et de réconciliation de haut niveau, mais aussi en contribuant aux missions de maintien et de rétablissement de la paix sur le continent africain. Le fait que 75 % des ressources du nouveau Fonds pour la paix de l'Union africaine seront utilisés pour appuyer la médiation et la diplomatie préventive témoigne de la reconnaissance croissante par l'Union africaine de la nécessité d'apporter des solutions politiques aux conflits africains.

Quatrièmement, il importe que les pays hôtes, avec la collaboration du HCR, promeuvent, facilitent et coordonnent le rapatriement volontaire, des personnes déplacées dans leurs foyers ou leurs lieux de résidence habituels en toute sûreté et dans la dignité. Le rapatriement doit prendre en compte les contextes spécifiques et les dimensions culturelles, et il ne doit pas être la conséquence d'un faux choix entre un déplacement qui n'est pas fait dans la dignité et un retour qui ne se fait pas dans la dignité. Par ailleurs, il importe que le rapatriement ne conduise pas à de nouveaux déplacements une fois que les personnes seront de retour chez elles. Nous tenons à souligner que les personnes déplacées doivent être impliquées à tous les stades du processus de rapatriement.

Pour terminer, l'Afrique du Sud félicite en particulier les pays africains qui ont ouvert leurs frontières pour accueillir des réfugiés indépendamment de leurs contraintes budgétaires, et elle appelle la communauté internationale à honorer son engagement à partager les tâches et les responsabilités. Nous félicitons également les pays qui, dans le monde entier, continuent d'accepter des réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés. Dans ce contexte, je tiens à souligner que la collaboration et les partenariats régionaux et internationaux sont essentiels.

Annexe XII

Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire Filippo Grandi de son exposé éclairant, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) des efforts qu'il déploie en cette époque difficile marquée par la maladie à coronavirus, compte tenu des risques que cette pandémie fait peser sur la paix et la sécurité internationales, en particulier dans les zones de conflit et les pays dévastés par la guerre, et en premier lieu sur les populations les plus vulnérables – les réfugiés, les déplacés et les rapatriés.

La question des réfugiés et des déplacés reste une source majeure de préoccupation, car elle reflète à quel point notre monde est instable. Malheureusement, les statistiques actuelles indiquent que le problème s'aggrave, car le nombre de réfugiés et de déplacés augmente – en raison des conflits, de la guerre, de la pauvreté, du sous-développement et de la dégradation de l'environnement liée aux changements climatiques. Tout en saluant le rôle crucial que le HCR et les autres organisations humanitaires jouent en prêtant assistance à ces populations, nous soulignons qu'il est urgent de multiplier et d'intensifier les efforts régionaux et internationaux visant à remédier aux causes profondes du problème. C'est un triste témoignage de l'état de la paix et de la sécurité dans le monde aujourd'hui, après 75 années de multilatéralisme, et cela met les ressources financières et humaines des organisations de défense des réfugiés et d'aide humanitaire à très rude épreuve.

Venir à bout de la question des réfugiés et des déplacés revêt la plus haute des priorités. Il est évident qu'il n'est pas possible de promouvoir des conditions de long terme propices à la paix, à la stabilité, à la réconciliation nationale et au développement sans prendre les mesures adéquates pour assurer le retour digne, volontaire et sûr des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers et résidences d'origine, inverser les conséquences des conflits et guérir autant que faire se peut les blessures qu'ils ont causées. À défaut, leur sort restera sans solution, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur la situation mondiale.

Dans l'intervalle, il est crucial de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de fournir une protection à ces populations. À cet égard, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour prévenir toute forme d'exploitation des réfugiés et des déplacés à des fins politiques et pour empêcher les bateaux de la mort de tenter de traverser les mers en quête de sécurité.

Pour régler la question des réfugiés, nous devons nous concentrer non seulement sur les symptômes, mais aussi sur l'identification des causes profondes des mouvements de réfugiés et de déplacés. Les conflits armés sont toujours les principaux vecteurs à l'origine de la situation désespérée des réfugiés. Le Conseil de sécurité et ses membres ont une responsabilité et un rôle de premier plan à endosser pour prévenir l'éclatement des conflits.

Pour remédier correctement aux causes structurelles du problème des réfugiés, il faut adopter une approche holistique qui consolide le lien entre paix, sécurité et développement et qui étudie également les causes nouvellement identifiées, telles que les changements climatiques, comme l'a fait remarquer le Haut-Commissaire. Il y a 51 ans était adoptée la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et, il y a 11 ans, l'Union africaine adoptait la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Ces moyens d'action juridiques et politiques novateurs traduisent le robuste engagement de l'Union africaine en faveur de la protection

des réfugiés, des déplacés et des migrants vulnérables, et ce, quelles que soient les circonstances, ce que nous louons sans réserve. De fait, nombre de pays africains ont fait preuve d'une solidarité remarquablement forte, offrant l'asile aux réfugiés à un moment où l'anxiété, la xénophobie, la fermeture des frontières et le refus d'accorder l'asile prolifèrent dans de nombreuses régions du monde.

Annexe XIII**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son exposé, que j'ai malheureusement manqué car je m'acquittais de mon devoir démocratique dans l'élection des nouveaux membres du Conseil de sécurité. Je le remercie des considérables efforts que lui et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) déploient dans le monde entier pour aider les plus démunis, en particulier à la lumière des colossales répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19). Fervent partisan du HCR, le Royaume-Uni a contribué l'an dernier à hauteur de 122 millions de dollars au financement des activités aussi bien de base que menées au niveau des pays.

Je tiens à me faire l'écho des préoccupations exprimées aujourd'hui autour de l'incidence de la COVID-19 sur les réfugiés et les déplacés. Nous avons contribué à hauteur de 184 millions de dollars aux nouveaux appels de fonds lancés par l'ONU, dont 25 millions de dollars pour le HCR, dans le cadre d'une contribution globale de 1 milliard de dollars à la riposte à la COVID-19 depuis le début de la crise. Cet argent destiné au HCR et aux appels de fonds de l'ONU permettra d'installer des stations de lavage des mains et des centres d'isolement et de traitement dans les camps de réfugiés, de fournir des services de protection et d'éducation aux enfants déplacés de force et d'accroître l'accès des déplacés à l'eau propre dans les zones de conflit armé.

Comme l'a indiqué le Haut-Commissaire, les initiatives visant à consolider et pérenniser la paix sont la clef qui permettra de régler la question des déplacements. La crise de la COVID-19 est donc l'occasion pour nous de redoubler d'efforts en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, à l'appui de la vision du Secrétaire général baptisée « reconstruire en mieux ».

Nous convenons qu'il reste crucial de continuer à mettre l'accent sur les solutions. Nous avons systématiquement insisté sur l'importance des mesures de développement de long terme qui renforcent l'autonomie des réfugiés, ainsi que sur la nécessité de donner accès aux possibilités et aux services clefs, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la formation, et ce, d'une manière propre à accompagner les généreux pays et communautés d'accueil. À cet égard, je tiens à saluer l'annonce récente de la Jordanie selon laquelle, dans le cadre de l'appui qu'elle continue d'apporter aux réfugiés dans tous les secteurs, elle permettra à tous les réfugiés inscrits, quelle que soit leur nationalité, d'accéder à des soins de santé publique subventionnés. De fait, nous saluons la générosité de tous les pays de la région qui accueillent des réfugiés syriens depuis si longtemps.

Le conflit tenace en Syrie et l'incapacité de trouver une solution politique, ni même un cessez-le-feu durable appliqué dans tout le pays, continuent d'empêcher des retours à grande échelle. Naturellement, nous espérons que les Syriens pourront à terme retrouver leurs foyers, mais nous sommes d'accord avec l'évaluation de l'ONU selon laquelle les conditions en Syrie n'y sont actuellement pas propices. Nous continuons d'attendre du HCR qu'il fasse en sorte que soient respectés les principes et seuils requis avant que puissent être facilités les retours, et nous convenons avec le Haut-Commissaire de l'importance des mesures visant à enrayer l'accélération actuelle des déplacements forcés. Dans le nord-ouest de la Syrie, où plus d'un million de civils ont été déplacés en raison du dernier chapitre en date dans le conflit, préserver le cessez-le-feu en vigueur et proroger le mandat du mécanisme d'aide transfrontières des Nations Unies sont nos priorités pour éviter de nouveaux déplacements.

Au Myanmar, la récente escalade de la violence dans les États rakhine et chin a entraîné de nouveaux déplacements importants. Cette recrudescence de la violence risque de porter un coup dur aux efforts visant à créer des conditions propices à un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés rohingya. Nous avons accueilli favorablement l'annonce récente, par le Myanmar, selon laquelle le mémorandum d'accord conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCR avait été prolongé jusqu'en juin 2021. Toutefois, des progrès supplémentaires sont nécessaires s'agissant d'instaurer les conditions permettant le retour des Rohingyas.

Cela reste important et urgent, étant donné le désespoir croissant dans les camps de Cox's Bazar, la menace posée par la COVID-19 et les dangereux voyages en bateau que les réfugiés continuent d'entreprendre dans le golfe du Bengale à leurs risques et périls, facilités par des trafiquants sans scrupules. Tout cela exige une nouvelle solution régionale. Nous avons exhorté le Gouvernement du Myanmar à mettre en place un plan à long terme transparent et crédible pour faire avancer ces priorités. Nous espérons qu'il tirera parti de son rapport à la Cour internationale de Justice pour le faire et qu'il publiera ce rapport en gardant à l'esprit son engagement en faveur de la transparence. Qu'il me soit permis de saluer et de remercier à nouveau le Gouvernement et le peuple bangladais pour la remarquable générosité dont ils ont fait preuve en apportant leur assistance à tant de réfugiés sur leur territoire.

Enfin, je tiens à indiquer que le Royaume-Uni reste déterminé à apporter sa contribution pour répondre aux besoins des 50 millions de personnes déplacées dans le monde, dont 90 % sont déplacées en raison de conflits et de violences. Notre pays promeut et appuie depuis longtemps le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, qui, selon nous, est un cadre permettant de mobiliser l'attention politique, de s'attaquer au problème des déplacements internes qui prend de l'ampleur et de trouver des solutions que tous les pays peuvent mettre en œuvre.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son exposé d'aujourd'hui.

Les États-Unis voudraient féliciter le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les efforts qu'il déploie pour aider et autonomiser des millions de réfugiés, de déplacés et d'apatrides dans le monde entier. Surtout durant des périodes comme celles-ci, il serait négligent de notre part de ne pas rendre hommage aux milliers de travailleurs humanitaires sur le terrain qui non seulement sont restés sur place pour venir en aide aux plus vulnérables, mais le font en s'exposant à des risques très réels pour leur propre santé et sécurité. Je pense qu'il importe de réitérer dans chaque déclaration notre gratitude envers ces travailleurs humanitaires, qui risquent leur vie – et souvent celle des membres de leur famille – pour aider les autres. Ainsi, je voudrais exprimer notre sincère gratitude à tous ces travailleurs humanitaires, y compris ceux de l'équipe du Haut-Commissaire, qui sont en première ligne dans cette lutte.

Le HCR, qui doit faire face à de multiples crises mondiales, de la Syrie au Venezuela, de la Birmanie au Soudan du Sud, tout en luttant contre une pandémie mondiale, a une tâche titanesque. Cependant, nous sommes convaincus que le HCR peut relever ce défi grâce à un partage adéquat des charges entre les donateurs, les pays d'accueil des réfugiés et le secteur privé.

Le HCR est un partenaire clef dont les activités complètent les politiques et l'action humanitaires des États-Unis dans le monde entier. Le Gouvernement américain est le principal donateur en faveur du HCR, et a versé une contribution financière de près de 1,7 milliard de dollars pour l'année fiscale 2019. Nous appuyons les efforts que déploie le HCR pour faire en sorte qu'il soit adapté à ses objectifs et aussi efficace et efficient que possible. Nous constatons avec satisfaction qu'il a adapté ses approches en lançant de nouvelles initiatives qui favorisent l'autonomie et les solutions provisoires, et qu'il a établi des modes d'assistance nouveaux ou élargis. Le HCR a déployé des efforts pour effectuer des réformes sérieuses et globales ces dernières années, et nous espérons que ses processus de transformation interne aboutiront effectivement à une organisation plus agile, plus responsable et plus innovante.

Les mesures prises par le HCR pour faire face à la maladie du coronavirus contribuent à atténuer la propagation du virus parmi les personnes déplacées de force, qui sont très exposées parce qu'elles vivent à proximité les unes des autres dans des zones densément peuplées où les services d'assainissement et les soins de santé laissent à désirer. Même si le coronavirus n'atteindra probablement son pic que dans quelques semaines ou quelques mois dans plusieurs régions, nous avons constaté que des mesures rapides et déterminées ont été prises pour aplatir la courbe dans des circonstances très difficiles. Parallèlement à ces mesures, nous devons continuer à être vigilants et à mettre en place des plans de secours pour aider et protéger les plus vulnérables d'entre nous.

Avant de conclure, je voudrais poser une question au Haut-Commissaire Grandi. Dans le cadre de nos efforts collectifs dans cette enceinte pour continuer à soutenir une action humanitaire fondée sur des principes, nous voudrions renforcer la coopération internationale, mobiliser un appui en faveur d'un partage plus équitable et plus prévisible des charges et des responsabilités et garantir un retour des réfugiés volontaire, dans la dignité, en toute sécurité, en connaissance de cause et fondé sur des principes. Et je le répète, car il est très important que nous nous adressions tous

aux réfugiés pour les assurer que nous, en tant que Conseil, nous allons garantir un retour des réfugiés volontaire, dans la dignité, en toute sécurité, en connaissance de cause et fondé sur des principes. Je voudrais donc savoir, en tant que membre du Conseil et en tant qu'États-Unis, ce que nous pouvons faire – ce que je peux faire – pour promouvoir ces objectifs.

Enfin, une fois de plus, je tiens à remercier les travailleurs du HCR qui sont en première ligne dans cette lutte pour essayer d'enrayer la propagation du virus.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Haut-Commissaire de son exposé et saluer le travail accompli avec dévouement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en particulier ses milliers d'employés qui sont sur le terrain pour aider à protéger les réfugiés dans le monde entier.

La situation tragique des réfugiés dans de nombreuses régions du monde a suscité l'inquiétude de la communauté internationale. Les dernières statistiques que nous avons entendues aujourd'hui sont alarmantes. Au cours des 10 dernières années, nous avons enregistré chaque année un nouveau record du nombre de personnes déplacées de force et nous assistons chaque année à une augmentation sans précédent des flux de réfugiés, due principalement aux conflits qui sévissent dans le monde depuis des décennies. Plus inquiétant encore que les chiffres eux-mêmes est le fait qu'ils sont le reflet de souffrances plus graves que ces personnes endurent. Leur situation est caractérisée par des conditions de vie qui laissent à désirer, la discrimination, la stigmatisation, un accès limité aux services de base, entre autres choses. Les problèmes émergents, tels que le trafic illicite des personnes et la traite des êtres humains, font peser une menace non seulement sur leur sécurité mais également sur leur vie. En raison des effets néfastes des changements climatiques et de la pandémie de coronavirus en cours, leur situation, qui était déjà désespérée, s'est détériorée.

Dans ce contexte, les efforts déployés par les pays d'accueil sont plus que jamais louables, mais il ne faut pas considérer leur générosité comme allant de soi. La communauté internationale doit reconnaître et partager le fardeau qui pèse sur leurs épaules et qui ne cesse de s'alourdir. En conséquence, nous soulignons tout particulièrement l'importance du partage des charges et des responsabilités pour aider les réfugiés et les pays d'accueil. Le pacte mondial sur les réfugiés et le tout premier Forum mondial sur les réfugiés, à l'occasion duquel plus de 800 engagements ont été pris, permettent d'espérer de nouveau que la coopération sera renforcée à tous les niveaux pour traiter les questions relatives aux réfugiés. Des contacts et un dialogue constructifs entre les parties concernées sont également le seul moyen de garantir le succès des processus de retour et de réintégration des réfugiés.

À cet égard, nous appelons toutes les parties concernées à mettre l'accent sur l'aspect humanitaire de nos efforts visant à régler les problèmes liés aux réfugiés. En sauvant des individus, nous faisons preuve d'humanité car c'est l'essence même de nos normes et obligations morales. Tous les efforts sincères doivent être centrés sur l'être humain, non politisés et conformes aux principes de respect de la souveraineté des pays concernés et de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Un autre facteur crucial est la poursuite d'une approche globale et holistique visant à assurer que nous ne négligeons aucun aspect de la situation difficile à laquelle sont confrontés les réfugiés. La prévention et le règlement des conflits, une croissance économique durable et le maintien de la paix et de la sécurité se renforcent mutuellement dans l'optique de solutions durables. S'attaquer aux causes profondes des conflits, c'est s'attaquer aux causes profondes de la question des réfugiés. Nous appelons toutes les parties belligérantes dans le monde à faire preuve de volonté politique et à redoubler d'efforts en vue de parvenir à des cessez-le-feu permanents et de créer les conditions propices à des solutions politiques durables aux conflits.

En ce qui concerne les nouveaux défis en matière d'asile, tels que mentionnés par le Haut-Commissaire, nous voudrions souligner davantage la nécessité d'assurer

la transparence dans l'octroi du statut de réfugié aux demandeurs d'asile. Dans le même temps, il est nécessaire d'établir une distinction claire entre les réfugiés et les migrants en situation irrégulière à des fins économiques afin d'élaborer des politiques appropriées, notamment dans le contexte des menaces sécuritaires non traditionnelles croissantes, telles que les épidémies, les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

Pour sa part, le Viet Nam attache une grande importance au renforcement de la coopération aux niveaux régional et mondial, notamment en participant au Processus de Bali, en travaillant avec le HCR et en mettant en œuvre le pacte mondial sur les réfugiés. Nous continuerons à assumer notre part de responsabilité et à travailler étroitement avec les autres membres de la communauté mondiale de manière active et responsable.
